

Délibération n° DEL_2026_030

Date de convocation : 15 avril 2026
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 27
Nombre de délégués votants : 32
Nombre de pouvoirs : 5

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 23 AVRIL 2026)**

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 23 avril 2026 à 18 heures 00, au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents :

Mme BERGES Isabelle, M. JAVELAUD Olivier, Suppléant de M. BONNEMASON Bernard, M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean-Paul, M. DAGUERRE Robert, M. ESQUER Philippe, M. MARTIN Fernand, Mme MOULAT Monique, Mme PAQUOT Christine, Mme POUYMIROU-BOUCHET Nadège, M. SASSOUBRE Guy, M. BUNEL Marcel, Mme LASIERRA Hélène, M. BARBAN Jean-Louis, M. MONTOULIEU Jean, M. ROTH Patrick, M. BRAUD Jean-Luc, M. PLAA Grégory, Mme SANCHOU Alexandra, Mme MOURASSE Léa, M. LAMAGNERE Gérard, Mme GRISMONDI Muriel, M. SARRAILH Gérard, M. CAZANAVE Patrick, M. BOUSQUET Michel, M. PARADAS SAEZ Andy, Mme MAYSOUNABE Amandine

Pouvoirs :

M. AUSSANT Claude donne pouvoir à M. CASAUBON Jean-Paul
M. DESSEIN Michaël donne pouvoir à M. CASADEBAIG Robert
M. GABASTON Jean-Pierre donne pouvoir à M. BARBAN Jean-Louis
Mme MORTIAU Carole donne pouvoir à M. MARTIN Fernand
M. LASSALLE Christian donne pouvoir à Mme GRISMONDI Muriel

Absents ou excusés :

Mme OMPRARET Fabienne

Secrétaire de séance : M. BUNEL Marcel

OBJET : MISE EN PLACE DES COMMISSIONS THÉMATIQUES**RAPPORTEUR : M. CASAUBON Jean-Paul, Président**

Vu l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil communautaire peut former des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises. Elles sont composées exclusivement d'élus désignés en son sein par l'organe délibérant. Toutefois, le Conseil Communautaire peut prévoir la participation de Conseillers municipaux des Communes membres aux réunions des commissions de travail selon des modalités qu'il détermine.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'organe délibérant.

Les commissions sont convoquées par le Président, qui en est le Président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Au cours de cette première réunion, les commissions désignent un Vice-Président qui peut les convoquer et les présider si le Président est absent ou empêché.

Pour la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau, il est proposé de créer 8 commissions thématiques qui seront chargées d'examiner les objets suivants :

- 1 - Commission environnement et service public des déchets
- 2 - Commission développement économique et attractivité territoriale

- 3 - Commission aménagement du territoire, mobilités et cadre de vie
- 4 - Commission développement social et projets de santé
- 5 - Commission promotion, développement touristiques et sites naturels
- 6 - Commission action culturelle et patrimoniale
- 7 - Commission politiques de l'eau
- 8 - Commission finances

Le Président propose que chaque commune propose des membres des Conseils communaux pour siéger dans chaque commission. Le récapitulatif sera communiqué lors du prochain Conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE La création des 8 commissions sus-citées pour la durée du mandat.

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Jean-Paul CASAUBON